Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER BOIS

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE (FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE)

Coefficient : 3 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE (10 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN : ÉPREUVE NATIONALE DE FRANÇAIS ET D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Le sujet comporte deux parties : français et histoire-géographie. Les documents du dossier sont à lire et à utiliser pour répondre aux questions. Les réponses doivent être rédigées avec clarté et précision. En français, la production écrite doit compter au moins trente lignes. En histoire-géographie, appuyez-vous sur les documents et sur vos connaissances. La partie française est conçue pour une durée indicative de 1 h 30, dont 30 minutes pour l'analyse et 1 heure pour l'expression écrite. La partie d'histoire-géographie est conçue pour une durée indicative de 1 h 30.

PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)

Analyse et interprétation du corpus, puis expression écrite

Pour les questions 1.1 à 1.3, répondez de façon précise en vous appuyant sur DT 1 et DT 2. Pour la question 1.4, rédigez un texte argumentatif d'au moins trente lignes. Vous pouvez mobiliser les documents, vos lectures, votre expérience et votre culture personnelle.

1.1 (1 point) Dans DT 1, expliquez le sens de la comparaison entre la mer et le miroir. Quel aspect de l'être humain cette image met-elle en évidence ?

1.2 (1 point) En vous appuyant sur un élément précis de chacun des deux textes, montrez que DT 1 et DT 2 proposent des façons différentes de penser la relation entre l'être humain et son environnement.

1.3 (1 point) Quelle tension concernant l'aménagement des territoires est mise en avant dans DT 2 ? Reformulez-la avec vos propres mots et relevez un élément du document qui l'illustre.

1.4 (7 points) Les territoires doivent-ils d'abord préserver les paysages et les milieux naturels, ou répondre aux besoins de logement et d'activité de leurs habitants ? Développez une réponse argumentée et organisée d'au moins trente lignes. Appuyez-vous sur les documents et sur des exemples issus de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle.

PARTIE 2 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE (10 points)

Étude d'une situation géographique : les transformations d'un territoire rural français

À partir des documents DT 3, DT 4 et DT 5 et de vos connaissances, étudiez les transformations du territoire présenté. Les documents portant sur Val-des-Bois décrivent un cas fictif construit pour le sujet. Ils ne constituent pas des données statistiques relatives à une commune réelle.

2.1 (2 points) À partir de DT 3, présentez deux transformations successives du territoire de Val-des-Bois depuis le début du XXe siècle. Situez-les dans le temps et indiquez un effet de chacune sur l'organisation de la commune.

2.2 (2,5 points) À partir du tableau de DT 4, comparez l'évolution de la population et celle des surfaces bâties entre 2000 et 2020. Que révèle leur comparaison sur les formes de développement du territoire ?

2.3 (2,5 points) Confrontez les points de vue présentés dans DT 3 et DT 5 sur les transformations de Val-des-Bois. Identifiez un objectif partagé et une divergence entre ces points de vue.

2.4 (3 points) Proposez deux orientations complémentaires permettant à une commune rurale de répondre aux besoins de ses habitants tout en limitant l'étalement de l'habitat et la dégradation des paysages. Pour chaque orientation, justifiez votre choix à l'aide d'un document et d'une connaissance de géographie.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CHARLES BAUDELAIRE : « L'HOMME ET LA MER »

Charles Baudelaire, « L'homme et la mer », dans *Les Fleurs du mal*, édition de 1857. Le poème met en relation l'être humain et la mer. La numérotation des lignes est indicative.

[Ligne 5] Homme libre, toujours tu chériras la mer !
La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme
Dans le déroulement infini de sa lame,
Et ton esprit n'est pas un gouffre moins amer.

[Ligne 10] Tu te plais à plonger au sein de ton image ;
Tu l'embrasses des yeux et des bras, et ton cœur
Se distrait quelquefois de sa propre rumeur
Au bruit de cette plainte indomptable et sauvage.

[Ligne 15] Vous êtes tous les deux ténébreux et discrets :
Homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes ;
Ô mer, nul ne connaît tes richesses intimes,
Tant vous êtes jaloux de garder vos secrets !

[Ligne 20] Et cependant voilà des siècles innombrables
Que vous vous combattez sans pitié ni remords,
Tellement vous aimez le carnage et la mort,
Ô lutteurs éternels, ô frères implacables !

DT 2 : HABITER UN TERRITOIRE : PRÉSERVER, ACCUEILLIR, AMÉNAGER

Texte de réflexion rédigé pour le sujet, en 2026.

Un territoire n'est pas seulement un paysage que l'on regarde. C'est aussi un lieu de vie, de travail et de déplacement. Lorsqu'une commune accueille de nouveaux habitants, elle doit prévoir des logements, des services et des voies d'accès. Mais la construction peut transformer les sols, fragmenter les espaces naturels et modifier les paysages.

Opposer systématiquement protection et développement ne permet pas toujours de résoudre ces difficultés. Rénover des bâtiments déjà présents, rapprocher les logements des services ou utiliser des espaces déjà urbanisés peut contribuer à accueillir des habitants en limitant l'extension de la commune. Ces choix supposent toutefois des décisions collectives : les besoins, les ressources et les contraintes ne sont pas identiques d'un territoire à l'autre.

Aménager consiste donc à arbitrer entre plusieurs usages de l'espace. La question n'est pas seulement de savoir ce qu'il faut préserver, mais aussi de déterminer comment les habitants peuvent participer aux décisions et comment les effets de ces décisions seront évalués dans la durée.

DT 3 : VAL-DES-BOIS : REPÈRES SUR LES TRANSFORMATIONS D'UNE COMMUNE RURALE

Document de travail fictif élaboré pour le sujet. Val-des-Bois est une commune rurale imaginaire située dans une région de moyenne montagne.

Au début du XXe siècle, le bourg rassemble les commerces, l'école et les principaux services. Les hameaux alentour sont liés à l'agriculture et à l'exploitation forestière. À partir des années 1950, la mécanisation agricole et le départ d'une partie des jeunes vers les villes réduisent les emplois agricoles et entraînent la fermeture de certains commerces.

À partir des années 1980, l'amélioration des routes et l'usage plus fréquent de l'automobile facilitent les déplacements vers les pôles d'emploi voisins. De nouveaux logements apparaissent en périphérie du bourg. Depuis les années 2010, la commune cherche à accueillir de nouveaux habitants tout en maintenant les services de proximité et en limitant l'extension des constructions sur les terres agricoles et les espaces naturels.

DT 4 : VAL-DES-BOIS : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES SURFACES BÂTIES

Données fictives élaborées pour le sujet. Les surfaces bâties correspondent aux espaces occupés par les constructions et leurs abords immédiats. Elles ne mesurent pas la totalité des surfaces artificialisées.

Évolution de Val-des-Bois entre 2000 et 2020

Année	Population	Surfaces bâties
2000	1 200 habitants	48 hectares
2010	1 260 habitants	58 hectares
2020	1 320 habitants	70 hectares

Données fictives construites pour le sujet.

DT 5 : DEUX POINTS DE VUE SUR LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT

Les deux prises de parole ci-dessous sont fictives et ont été rédigées pour le sujet.

Point de vue d'une habitante : « Il faut pouvoir se loger près des services et des transports. Rénover les logements vacants du bourg serait une bonne solution, mais il faut aussi que les logements soient accessibles aux familles et que les équipements suivent l'arrivée de nouveaux habitants. »

Point de vue d'un élu communal : « La commune veut accueillir de nouveaux habitants et maintenir une vie locale. Nous devons cependant éviter que les constructions s'étendent sans continuité avec le bourg. La rénovation du bâti existant et la protection des terres agricoles doivent être prises en compte dans les décisions d'aménagement. »

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : tableau préparatoire à l'analyse de DT 1 et DT 2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Vous pouvez compléter ce tableau au brouillon afin de préparer vos réponses aux questions 1.1 à 1.3. Il n'est pas obligatoire de le rendre.

Confrontation des documents

Document	Représentation de la relation entre l'être humain et son environnement	Élément précis du document
DT 1	.....	.....
DT 2	.....	.....

Tableau préparatoire à compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.